

Bausch Health, Canada a le plaisir d'annoncer que le 9 novembre 2022, Arazlo (lotion de tazarotène) a été ajouté à la Liste des médicaments de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Arazlo est indiqué dans le traitement topique de l'acné vulgaire chez les patients âgés de 10 ans et plus.

Cette nouvelle inscription s'ajoute au Programme des services de santé non assurés (SSNA), et aux provinces de l'Ontario, de l'Alberta et de la Saskatchewan qui ont déjà ajouté Arazlo à la liste des médicaments remboursés de leurs régimes publics respectifs. Vers la fin du mois d'août, Bausch Health, Canada avait signé une lettre d'intention (LI) avec l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP) pour Arazlo.

Bausch Health, Canada continue de collaborer avec les autres juridictions participantes pour accélérer l'ajout d'Arazlo aux différentes listes de médicaments et ainsi maximiser l'accès aux patients canadiens.



*L'acné vulgaire est une affection cutanée qui commence par la formation d'un bouchon dans les follicules pileux. Le bouchon est constitué de peau superficielle, d'huile et de bactéries. Il est considéré comme un point blanc ou un point noir (comédons). Après la formation du bouchon, l'huile de la glande s'échappe dans la peau environnante et provoque une inflammation qui se traduit par des papules, des pustules ou des kystes.*

Fabriqué au Québec, Arazlo agit en aidant la croissance normale des cellules de la peau (kératinocytes) et en réduisant l'inflammation cutanée de l'acné.

Ces récentes ententes d'inscriptions entre Bausch Health, Canada et les différents régimes publics sont une étape importante afin de permettre d'offrir de nouvelles options de traitement en dermatologie pour les patients canadiens.